



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL

Communiqué de presse

Le Tribunal des droits de la nature condamne les sociétés minières canadiennes pour la violation des droits de la nature en Amérique du Sud et en Serbie Samedi 1er mars 2025

Toronto, Canada - Le 6e Tribunal international des droits de la nature s'est réuni le 28 février 2025 à l'Université de Toronto, au Canada, pour analyser les effets dévastateurs des industries extractives canadiennes, en particulier sur les peuples autochtones et leurs communautés, les systèmes d'eau et les écosystèmes essentiels dans le monde entier. Avec des cas couvrant le Brésil, l'Argentine, le Chili, l'Équateur, la Serbie et le Canada lui-même, le Tribunal, dont le thème était "*Les impacts de l'exploitation minière et l'ère post-extractiviste*", a entendu des témoignages poignants de défenseur.euse.s de première ligne, d'expert.e.s juridiques et d'activistes environnementaux qui ont exposé le rôle du Canada dans la perpétuation de la destruction de l'environnement et des violations des droits de l'homme à travers ses politiques minières et commerciales - juste à temps pour la Prospectors and Developers Association of Canada (conférence de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs) (PDAC), un rassemblement phare de l'industrie minière mondiale, qui a eu lieu la semaine suivante à Toronto.

"L'industrie prétend construire l'avenir, mais le seul avenir qu'elle garantit est celui de la sécheresse, de la contamination et du déplacement", a déclaré James Yap, procureur de la Terre. "Aujourd'hui, nous rejetons le mythe selon lequel l'extraction à tout prix est inévitable. Nous appelons à la fin de l'ère du pillage et au début d'une ère de restauration, de régénération et de respect".

Un modèle mondial de destruction

Les preuves présentées au Tribunal ont clairement montré que les activités minières posent de sérieux risques pour les personnes et la planète : Ana Zbona, experte du Business & Human Rights Resource Center, a expliqué les effets dévastateurs de l'exploitation des minerais de transition dans le contexte de la crise climatique actuelle, en s'appuyant sur les conclusions du Transitions Minerals Tracker, qui a enregistré plus de 600 allégations de violations des droits de l'homme liées à des opérations d'exploitation minière à grande échelle. Elle a souligné l'impact disproportionné de ces activités sur les communautés autochtones, puisque plus de 50 % des minerais de transition sont situés à proximité ou sur des terres autochtones. En outre, elle a souligné les dangers auxquels sont confrontés les défenseur.euse.s des droits de l'homme,



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL

l'exploitation minière étant le secteur le plus dangereux pour les activistes, ce qui entraîne souvent des menaces, des intimidations, voire des meurtres.

Dans ses recommandations, Mme Zbona a appelé à une diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de l'homme, à des négociations équitables avec les communautés et à une tolérance zéro pour les attaques contre les défenseur.euse.s des droits de l'homme, exhortant les gouvernements et les entreprises à donner la priorité à des pratiques minières responsables : "Nous n'avons pas à choisir entre la lutte contre le changement climatique et la protection des droits de l'homme. Une transition juste doit signifier qu'il faut travailler à une plus grande équité et égalité au niveau mondial, ce qui signifie que les options politiques visant à réduire la demande de nouveaux minerais doivent être envisagées en premier lieu."

Brésil : L'exploitation minière en Amazonie - Une catastrophe imminente

Ana Laide Soares Barbosa, membre du mouvement Xingu Vivo, et Verena Glas, de la Fondation Rosa Luxemburg, ont dénoncé la compagnie minière canadienne Belo Sun pour ses opérations dans la Volta Grande do Xingu, une région déjà dévastée par le barrage hydroélectrique de Belo Monte. "Belo Sun est arrivé sans autorisation, sans consultation et avec violence", ont-elles déclaré. Le projet, ont-elles averti, pourrait déclencher l'une des pires catastrophes environnementales du Brésil, car les explosions à proximité du barrage de Belo Monte menacent son intégrité structurelle. En outre, la mine devrait extraire 43 000 mètres cubes d'eau par heure, ce qui aggraverait la crise de l'eau dans la région. "Plus de 50 personnes ont été poursuivies en justice pour avoir défendu leurs terres, et un défenseur des droits de l'homme a déjà été assassiné", ont-elles déclaré

Le Tribunal a appris l'arrestation de José Rones, un agriculteur de la colonie de réforme agraire PA Ressaca à Pará, au Brésil, dans le cadre de conflits avec la société minière canadienne Belo Sun. Malgré les décisions des tribunaux brésiliens suspendant la licence environnementale de Belo Sun et annulant les accords fonciers, la société a déployé des agents armés qui intimident et harcèlent les agriculteurs qui s'opposent à l'exploitation minière. Les autorités n'ont pas tenu compte des rapports de violence. Le Tribunal condamne l'arrestation de l'agriculteur alors que les violations commises par Belo Sun restent impunies et appelle le gouvernement brésilien à faire respecter les droits des défenseur.euse.s de la terre et de la nature dans la Volta Grande do Xingu. [Télécharger la lettre du Tribunal à Xingú ici.](#)

Canada : L'exploitation minière de l'uranium fait payer un lourd tribut aux communautés autochtones

Jordyn Burnouf, femme Nehiyaw|Cree et membre de la Première nation de Black Lake, a exposé les ravages sociaux et environnementaux causés par l'exploitation de l'uranium dans le



nord de la Saskatchewan. "Comme le foie dans notre organisme, le muskeg nettoie les eaux et les terres. Cet écosystème est l'un des plus grands puits de carbone d'Amérique du Nord", a-t-elle expliqué. Mais l'exploitation minière détruit cet équilibre délicat, et les travailleurs autochtones sont confrontés à des conditions de travail dangereuses, notamment à un harcèlement sexuel endémique. On m'a prévenue dès mon premier jour : "Prépare-toi à être harcelée sexuellement". C'est ainsi que j'ai découvert l'industrie.

Suite à la recommandation de la témoin, le Tribunal a exhorté le Canada à adopter une loi sur le devoir de vigilance des entreprises en matière d'environnement et de droits de l'homme, ainsi qu'une législation sur la diligence raisonnable, semblables à celles de la France et de l'Allemagne, afin de rendre compte des violations des droits de l'homme.

Chili : La fausse promesse de l'exploitation minière "verte"

La témoin chilienne Valeria Sepúlveda, présidente de Parque para Penco, a rejeté les affirmations selon lesquelles l'exploitation des terres rares à Penco, au Chili, sert la transition énergétique. "Il ne s'agit pas d'énergie propre, mais du complexe militaro-industriel", a-t-elle affirmé. Le projet a avancé sans consultation, a déboisé illégalement des zones protégées, menaçant la Queule, espèce endémique, parmi de nombreuses autres espèces, et n'a pas respecté les normes environnementales à plusieurs reprises. "Ils veulent sacrifier notre terre, notre eau et notre communauté pour un mensonge", a-t-elle averti. "Ce n'est pas du développement, c'est de la destruction. Mme Sepúlveda a souligné que sa communauté se bat depuis des années pour protéger ses écosystèmes, proposant la création d'un parc protégé au lieu d'autoriser de nouvelles industries extractives. "Nous voulons un parc, pas une mine, nous voulons pouvoir rester chez nous, ne pas être déplacés et ne pas devenir une zone de sacrifice.

Argentine : Lithium et cyanure - Les nouvelles zones sacrifiées

Domingo Jofré, membre de Jáchal No Se Toca à San Juan, en Argentine, s'est présenté devant le Tribunal pour évoquer les effets dévastateurs de l'exploitation minière à grande échelle sur son territoire, en se concentrant sur les opérations de Barrick Gold et sur le déversement de 2015 à la mine Veladero, où plus d'un million de litres contenant du cyanure et d'autres métaux lourds se sont écoulés de cette mine d'or dans cinq rivières du bassin de Jáchal. Cette fuite a été dissimulée à la fois par l'entreprise et par le gouvernement : "Nous avons appris par un message WhatsApp que l'eau avait été polluée et qu'il ne fallait pas la boire", a-t-il dénoncé.

Jofré a décrit comment l'exploitation minière a contaminé la rivière Jáchal avec des métaux lourds, détruit les glaciers et les écosystèmes de haute montagne, et mis en danger la



disponibilité de l'eau pour les communautés locales. Il dénonce également la corruption politique qui permet l'impunité de ces entreprises et demande qu'elles ne soient plus financées ni cotées en bourse. Il met en garde contre le projet José María, qui risque d'endommager davantage les sources d'eau et les glaciers de la région : "Pour la nature, que la justice soit".

Le témoin Verónica Chávez, présidente de la communauté de Tres Pozos à Jujuy, a souligné la résistance des communautés indigènes de Salinas Grandes et de Laguna Guayatayoc : "Ils traitent notre terre comme une ressource à piller, mais pour nous, c'est notre mère, notre vie, notre maison", a-t-elle déclaré. "Nous refusons d'être sacrifiés pour leur soi-disant progrès. Mme. Chávez a dénoncé la violation systématique de la souveraineté des indigènes et a demandé le retrait immédiat des compagnies minières de leurs terres sacrées. "Nous ne voulons pas être des agneaux sacrifiés pour que certains puissent rouler dans des voitures de luxe. Nous voulons laisser les salines pour que les générations futures puissent en profiter : nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants".

L'experte Miranda Solís a révélé les ravages écologiques causés par l'exploitation du lithium dans les zones humides de haute altitude de l'Argentine, qui s'assèchent en raison de l'extraction excessive. "L'eau des salines est source de vie, non seulement pour les êtres humains, mais aussi pour des écosystèmes entiers propres à cette région", a-t-elle déclaré.

Équateur : La bataille pour l'eau et la souveraineté

Hortencia Zhagüi, représentante de la région de Kimsakocha, a exposé la lutte que mène l'Équateur contre les sociétés minières canadiennes, dénonçant la façon dont les projets d'extraction menacent des sources d'eau essentielles telles que les "páramos", ou landes, de Kimsacocha. "Les landes sont notre résistance, notre vie, notre famille. Nous ne permettrons pas leur destruction", a déclaré Zhagüi, qui lutte contre l'exploitation minière depuis plus de 30 ans et qui a décrit la longue histoire de la résistance de la communauté et les effets dévastateurs de l'exploitation minière sur l'écosystème fragile : "Nos eaux nous ont permis de survivre pendant des générations. Nous ne pouvons pas les laisser être empoisonnées pour le profit des entreprises", a-t-elle souligné.

Zenaida Yasacama, vice-présidente de la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE), a présenté sept cas critiques du 15e tribunal local des droits de la nature en Équateur : Las Naves, Kimsacocha-Loma Larga, Warintza, Nabón, Fierro Urco, Espíndola et Palo Quemado - Las Pampas, et les a présentés aux juges avec le mandat officiel du tribunal local. "Ces cas représentent les réalités vécues et les expériences des communautés qui



résistent à l'extractivisme dans tout l'Équateur. Nous sommes ici aujourd'hui non seulement pour dénoncer, mais aussi pour exiger des actions", a déclaré Yasacama, qui a mis en garde contre la criminalisation systématique des défenseur.euse.s des terres autochtones. Plus de 200 personnes ont été criminalisées dans différents territoires de l'Équateur : "Nous sommes persécuté.e.s, menacé.e.s et traité.e.s comme des criminel.le.s pour avoir défendu l'eau et la vie.

Viviana Herrera, de Mining Watch, a souligné les dangers de l'accord de libre-échange entre l'Équateur et le Canada, signé en février, qui donne aux entreprises le pouvoir de poursuivre les gouvernements qui rejettent les projets miniers. Le Canada présente cet accord comme un accord commercial "inclusif", alors que les communautés de première ligne ont été systématiquement exclues des négociations. Ce n'est rien d'autre qu'une extension du colonialisme d'entreprise". Le contenu de cet accord a été négocié à huis clos, et il existe une réserve ministérielle concernant son contenu que les communautés demandent instamment de divulguer.

Serbie : la nouvelle frontière de l'extraction

Le juge Francesco Martone a évoqué le cas de la région de Homolje, en Serbie, où la société canadienne Dundee Precious Metals (DPM) étend ses activités d'extraction : "Le gouvernement serbe est en train de transformer le pays en une colonie minière, en assouplissant les restrictions environnementales et en réprimant la résistance civile", a-t-il averti. Les opérations d'extraction d'or de la société menacent 143 espèces, dont plusieurs sont déjà en danger, et font peser un risque existentiel sur les écosystèmes de la région. "Les rivières, les forêts et les communautés qui vivent ici depuis des générations sont sacrifiées au nom du profit", a déclaré M. Martone.

Rade Mošić, du village de Laznica, en Serbie, a raconté comment la source d'eau de sa famille, utilisée depuis des générations, est devenue imbuvable après les activités de forage de DPM, qui ont contaminé les sources d'eau locales avec des substances toxiques telles que l'arsenic, l'aluminium, le cuivre et le cadmium, ainsi que détruit des forêts, provoqué des déplacements d'animaux sauvages, et a mentionné la pression psychologique et la surveillance imposées aux activistes. "Homolje résistera. La terre, la nature et les enfants d'Homolje triompheront".

Le cas serbe a d'abord été présenté au 14^e Tribunal local des droits de la nature, où des organisations locales et des défenseur.euse.s de l'environnement ont documenté les dommages considérables causés par les investissements miniers étrangers, et les résultats de ce Tribunal ont fait l'objet d'une plainte auprès de la Convention de Berne.

Le verdict oral du Tribunal



Dans sa déclaration finale, le juge Tom Goldtooth, de l'Indigenous Environmental Network, a souligné que chacun des cas démontrait un cas clair de violation de la Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère, réaffirmant que la Nature est un être vivant et autorégulé avec des droits inhérents, et a défié la légitimité des modèles de développement menés par les entreprises, exigeant que les gouvernements, les investisseurs et les entreprises soient tenus pour responsables de leur rôle dans la destruction des terres et des cultures indigènes. Il a en outre cité les cas de violation de la déclaration Seed of Siena adoptée par GARN et de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. "Qui demande à la nature ? Qui demande à la Terre Mère, à l'eau, à l'air, la permission de faire les dégâts et la destruction qu'ils prévoient de faire ou qu'ils font actuellement ? "Les violations des droits de la nature sont des violations des droits des peuples autochtones et des droits de l'homme - l'un ne va pas sans l'autre.

La juge Tzeporah Berman, du Fossil Fuel Treaty, a poursuivi en condamnant les atteintes à l'environnement et aux droits de l'homme commises par les sociétés minières canadiennes, en dénonçant leur rôle dans l'empoisonnement des sources d'eau douce, la destruction de la biodiversité et le non-respect des droits des populations autochtones. "Un problème pour lequel il n'y a pas de solution est une tragédie. Un problème pour lequel une solution connue n'est pas appliquée n'est pas une tragédie, c'est un scandale", a-t-elle déclaré. "En écoutant les témoignages déchirants d'aujourd'hui, j'ai pensé plus d'une fois : c'est une tragédie. Puis je me suis rappelée : ce n'est pas une tragédie, c'est un scandale". Mme. Berman a insisté sur la nécessité urgente d'éliminer progressivement les combustibles fossiles et les activités minières, tout en mettant l'accent sur la justice dans la transition : "Le courage est contagieux. Votre courage nous a tous inspirés.

Maude Barlow, auteure canadienne, militante et juge au Tribunal, a mis en garde contre l'imminence d'une crise mondiale de l'eau, la demande devant dépasser l'offre de 40 % au cours de la prochaine décennie. "Nous avons détourné, pollué et utilisé l'eau comme une ressource pour le plaisir et le profit. Nous devons arrêter. Aimer et honorer l'eau est essentiel pour atteindre nos objectifs", a-t-elle déclaré. Elle a dénoncé la financiarisation de la nature en tant que stratégie d'entreprise visant à faire passer la destruction pour de l'écologie, déclarant : "L'antidote à la financiarisation de la nature, ce sont les droits de la Terre nourricière".

Casey Camp Horinek, aînée de la nation Ponca, a souligné que la destruction causée par les industries extractives est une attaque contre le réseau interconnecté de la vie elle-même. "Notre mère la Terre a des lois, et ces lois doivent être respectées avant celles des entreprises et des gouvernements qui cherchent à l'exploiter", a déclaré le juge du tribunal. "Les droits de la nature doivent non seulement être reconnus, mais aussi farouchement défendus.



En tant que femme crie des plaines de la Première nation de Kawacatoose, sur le territoire du Traité 4 au Canada, la juge Danii Kehler a mis en lumière l'imposition violente de l'exploitation minière du lithium canadien sur les territoires autochtones, en expliquant comment les communautés ont rejeté l'extraction à plusieurs reprises, pour être ensuite ignorées. Nous avons dit "non" à maintes reprises, mais ils continuent à nous imposer cette destruction", a-t-elle déclaré. "Nous ne sommes pas prêt.e.s à faire ce sacrifice. Mme Kehler a insisté sur la nécessité de défendre la souveraineté autochtone, affirmant qu'une véritable justice environnementale devait inclure le droit des communautés à refuser les projets d'extraction.

Le juge Francesco Martone a exposé le rôle des accords de libre-échange dans la destruction de l'environnement et l'impunité des entreprises. "Les accords commerciaux sont des instruments modernes du colonialisme. Ils accordent aux entreprises des droits sur la nature tout en privant les communautés de leur capacité de résistance". Il a appelé au démantèlement des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS), qui permettent aux entreprises de poursuivre les gouvernements qui protègent les écosystèmes.

L'ingénieur chilien Lucio Cuenca Berger a condamné l'expansion de l'exploitation minière sous le prétexte de "minéraux critiques pour la transition énergétique", avertissant que cette rhétorique est utilisée pour faire avancer le modèle extractiviste au détriment des communautés et des écosystèmes. "On nous impose une fausse urgence, celle de rendre la nature disponible pour la transition énergétique", a déclaré le juge. "Les normes réglementaires sont affaiblies et la démocratie elle-même est sapée au profit des entreprises.

Enrique Viale, avocat argentin et juge au Tribunal, a dénoncé le pillage des écosystèmes d'Amérique latine par les compagnies minières canadiennes, avertissant que "les zones de sacrifice ne sont pas une erreur, mais un modèle d'entreprise". Il a souligné que l'extractivisme est une continuation de la violence coloniale, déclarant : "Ces entreprises écrivent de nouveaux chapitres dans *Les veines ouvertes de l'Amérique latine* d'Eduardo Galeano. Mais nous ne les laisserons pas dicter la fin de notre histoire".

Pour clore la session, Heather Milton Lightning, qui a présidé cette session du Tribunal, a lancé un appel direct à la restitution des terres et à la fin du colonialisme vert. "En tant qu'autochtone au Canada, je tiens à dire qu'il est temps de récupérer les terres. Le Canada commet un écocide et devrait être responsable de l'assainissement et de la réparation des dommages dans tous ces cas - y compris le retrait de ces entreprises de tous ces pays. Une transition juste devrait être juste - ne sacrifier personne."

La conseillère du Tribunal, Osprey Orielle Lake, a également appelé à l'adoption de la Déclaration, affirmant que ce cadre est essentiel face au chaos climatique et à la destruction



écologique : "Nous devons passer à des cadres qui favorisent la justice, les droits, la réciprocité, la restauration, les réparations et des relations saines entre nous et avec notre Terre sacrée", a-t-elle insisté. "Les droits de la nature ne sont pas une fantaisie - 39 pays les ont déjà mis en place et des procès ont été gagnés. Il s'agit d'une véritable idée en action. Il n'y a plus de temps pour retarder le changement systémique".

Le Tribunal des droits de la nature a publié [une série de recommandations urgentes](#) sur le site concernant les violations généralisées des droits humains et non humains commises par les sociétés minières canadiennes à l'échelle locale et internationale, avec l'appui du gouvernement canadien. Les juges du Tribunal demandent au rapporteur spécial des Nations unies d'enquêter sur l'impact de l'extraction minière critique sur les droits des peuples autochtones, préconisent l'adoption d'un traité contraignant des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et exigent la reconnaissance des droits de la nature dans les pays concernés.

Parmi les cas spécifiques, on trouve des appels au Canada pour qu'il adopte des lois plus strictes sur la diligence raisonnable en matière d'environnement et de droits de l'homme, qu'il respecte le consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) et qu'il suspende des projets destructeurs comme celui de Belo Sun au Brésil. En outre, le Tribunal dénonce l'impunité des entreprises au Chili, en Argentine, en Équateur et en Serbie, en soulignant les violations liées à l'exploitation du lithium, de l'uranium et de l'or, et en appelant à une protection urgente des écosystèmes naturels et des communautés touchées.

Le Tribunal exhorte les gouvernements à mettre fin aux projets miniers dans les zones écologiquement sensibles, à cesser de criminaliser les défenseur.euse.s de l'environnement et à garantir une véritable consultation des communautés concernées. Il exige le retrait immédiat des compagnies minières canadiennes de l'Équateur, le rejet de l'accord de libre-échange entre l'Équateur et le Canada et la réparation intégrale des dommages causés par les activités minières dans le monde entier. Le Tribunal demande en outre au gouvernement serbe de suspendre la prospection aurifère à Homolje et de mettre en œuvre des mesures correctives pour l'environnement.

En réponse à ces violations généralisées, le Tribunal déclare les sociétés minières canadiennes coupables de violation des droits collectifs, des droits des autochtones et des droits de la nature. Un jugement final, le "*Nouveau Pacte avec la Terre Mère*", sera présenté lors de la COP30 à Belém, au Brésil, en novembre 2025, en s'appuyant sur la première session de la 6e audience du Tribunal international à New York pendant la Semaine du climat 2024, sur le thème "*La fin de l'ère des combustibles fossiles*", et sur cette deuxième session au Canada, pour souligner que les industries des combustibles fossiles et des mines sont des composantes interconnectées du même système destructeur et qu'elles doivent être traitées collectivement.



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL

Le Tribunal prévoit également une mission d'enquête dans les trois pays producteurs de lithium en Amérique latine afin d'étudier plus en détail l'impact de l'exploitation minière sur la nature et les communautés.

Regardez l'intégralité du Tribunal et toutes les interventions individuelles [ici](#).

Contexte

La session du Tribunal fait suite à son audience de novembre 2021 à Glasgow, où il a abordé les menaces qui pèsent actuellement sur l'Amazonie, en particulier dans les territoires de Xingu et de Carajás au Brésil, touchés par des projets tels que la mine d'or de Belo Sun. Une délégation du Tribunal s'est rendue dans la région en 2022, pour constater de visu les ravages causés par les opérations minières à grande échelle, notamment la déforestation, la contamination et l'accaparement des terres. Les communautés locales et les peuples autochtones, soutenus par des organisations telles que Xingu Vivo Para Sempre (MXVP), ont demandé au Tribunal d'agir contre ces pratiques destructrices.

Le Canada est un acteur clé de l'industrie minière mondiale, 47 % des entreprises publiques mondiales étant cotées en bourse au Canada. Malgré d'importantes violations de l'environnement et des droits de l'homme liées aux opérations minières canadiennes en Amérique latine, en Afrique et en Asie-Pacifique, le Canada continue de donner la priorité à l'extraction des ressources. L'audience du Tribunal vise à exposer ces pratiques et à proposer une réponse critique pour défendre les droits de la nature et des communautés affectées. Avant la session de Toronto, le Tribunal a tenu une audience locale sur Dundee Precious Minerals (DPM) en Serbie, qui a donné lieu à une déclaration des juges du Tribunal condamnant à la fois DPM et le gouvernement serbe pour leur rôle dans les violations actuelles et potentielles des droits de la nature.

À propos du Tribunal des droits de la nature

Le Tribunal international des droits de la nature est une institution dirigée par des citoyens qui s'attaque aux violations de la nature et des droits de ses gardiens, en tenant les entreprises et les gouvernements responsables de la destruction de l'environnement. En proposant des recommandations juridiques et en amplifiant les voix de la base, le Tribunal fait progresser un cadre de justice environnementale enraciné dans les droits de la nature.

Depuis sa création, le Tribunal a entendu des cas provenant de tous les continents et portant sur des questions telles que la fracturation hydraulique, la déforestation, l'extraction de combustibles fossiles, les grandes infrastructures et l'exploitation minière. Ses décisions servent



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL

de modèle pour la protection de la nature et le respect de ses droits en tant que base d'une gestion efficace et juste. [Pour en savoir plus sur le Tribunal, cliquez ici.](#)

Pour les demandes de renseignements des médias :

- Natalia Greene, Secrétaire du Tribunal
☎ +593 99 944 3724
✉ secretariat@rightsofnaturetribunal.org
- Josefina Möhle, responsable de la communication du Tribunal
✉ communications@garn.org